

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 02006

Numéro SIREN : 381 979 301

Nom ou dénomination : PROLOGIX

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2021 sous le numéro de dépôt 9598

prologix

Liasse fiscale 2019-2020

Exercice comptable du 01/06/2019 au 31/05/2020

Document reçu par les services fiscaux le 14/09/2020 à 12:10



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/06/2019	et clos le	31/05/2020	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:		
prologix - SIREN : 381979301		**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:		
21 A AV DU GAL DE GAULLE 33190 BLANQUEFORT		Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES		
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		

B	ACTIVITE	
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C	RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)		
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de développement prioritaire	<input type="checkbox"/>
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			

D	IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	

G	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui
Si oui, indication du logiciel utilisé	GIXCOM

Comptable, conseil ou CGA :	Visa : CGA <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné : <input type="checkbox"/>
GAUTIER caroline		
21 a AVENUE DU GENERAL DE GAULLE		
33290 BLANQUEFORT		
Identité du déclarant:		
Date: 13/09/2020 Lieu: BLANQUEFORT		
Civilité du déclarant : MME		
Nom du déclarant : GAUTIER		
Qualité du déclarant : GERANTE		

IMPOT SUR LES SOCIETES

**N° 2065 bis-SD
2020**

*Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)*

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
		b	
Montant des distributions coorespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements			
1	2	3	4	5	6	7	8	
SERFATY NICOLAS GERANT MR 11 RUE DU POUJEAU 33290 BLANQUEFORT	33	2019	22 000					
GAUTIER GERANT MME 46 AV DE LA MAIRIE 33290 BLANQUEFORT	33	2019	22 000					

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLТ réalisée au cours de l'exercice	
		MVLТ restant à reporter	

Désignation de l'entreprise <u>prologix - SIREN : 381979301</u>				Néant <input type="checkbox"/> *		
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
				Exercice N clos le <u>31/05/2020</u>	Exercice N-1 clos le <u>31/05/2019</u>	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial*	010	012			
	Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*	028	030		0	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	4 200	4 200	
	Total I (5)	044	048	4 200	4 200	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	3 500	3 500
		Marchandises*	060	062	5 250	6 800
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	6 471	574	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	369 641	45 762
			Autres* (3)	072	074	2 391
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	3 328	4 290	
	Charges constatées d'avance*	092	094	2 429	2 429	
		Total II	096	098	393 010	45 762
		Total général (I + II)	110	112	397 210	45 762
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		7 622	7 622	
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		1 564	1 564	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131)	80 432	74 513	
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		8 434	5 920	
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142		98 052	89 619
	Provisions pour risques et charges	Total II	154	2 919	3 822	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		136 594	97 199	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		83 101	64 990	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169)	30 782	23 890	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176		250 477	186 079	
	Total général (I + II + III)	180		351 448	279 520	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	50 000		182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			184	
	(4) Dont dettes à plus d'un an				195	
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*				182	
	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*				184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise prologix - SIREN : 381979301		Néant <input type="checkbox"/>												
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le												
		31/05/2020		31/05/2019												
		1		2												
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210	60 114	51 992										
	Production vendue	{ <table border="0"> <tr> <td>biens</td> <td rowspan="3"> dont export et livraisons intracommunautaires </td> <td>215</td> <td>214</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>services*</td> <td>217</td> <td>218</td> <td>75 849</td> <td>101 521</td> </tr> </table>	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			services*	217	218	75 849	101 521			
			biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215	214									
			services*			217	218	75 849	101 521							
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	361										
	Production immobilisée*				224											
	Subventions d'exploitation reçues				226											
Autres produits				230	20 260											
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	156 584	153 513										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	25 998	32 390										
	Variation de stock (marchandises)*			236		5 283										
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		30 338										
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240												
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier :			242	49 903										
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*	243		244	1 758										
	Rémunérations du personnel*				250	54 397	54 547									
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	15 366	24 088									
	Dotations aux amortissements*				254											
	Dotations aux provisions				256											
	Autres charges	{ <table border="0"> <tr> <td>dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*</td> <td>259</td> <td></td> <td></td> <td rowspan="2">262</td> <td rowspan="2">10</td> <td rowspan="2"></td> </tr> <tr> <td>dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles</td> <td>260</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	10		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*			259			262				10						
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260															
Total des charges d'exploitation (II)				264	147 432	146 646										
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I — II)				270	9 152	6 867										
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280												
	Produits exceptionnels (IV)			290												
	Charges financières (V)			294												
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amort. souscription PME innov. (217 octies) dont amort. 25% constructions nouvelles (39 quinquiés D)			300											
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	718	947									
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	8 434	5 920										
Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2				312	8 434	314										

B – RÉSULTAT FISCAL

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316		718		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318				
	Provisions non déductibles*						322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensés de réintégration (239 <i>sexies</i> D)						249	251			
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						998				
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						999				
	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							997			
Déductions	Entreprise nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986	Zone franche urbaine (44. <i>octies</i> et <i>octies</i> A)	987	Zones de revitalisation de la défense (44. <i>terdecies</i>)	127	Zones de revitalisation rurales (44. <i>quindécies</i>)	138	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981	Jeune entreprise innovante (44. <i>sexies</i> A)	989	Bassin d'emploi à redynamiser (44. <i>duodécies</i>)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (44. <i>undécies</i>)	990			
	ZDP (44. <i>septdecies</i>)	993	ZFA (44. <i>quaterdecies</i>)	345	Investissements outre-mer	344	Bassins urbains à dynamiser (44. <i>sexdecies</i>)	992			
	Divers* dont			Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>doies</i>)	655	Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>doies</i> A)		643	350
				Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>doies</i> B)	645	Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>doies</i> C)	647	Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>doies</i> D)		648	
				Déduction exceptionnelle (simulateur de conduite)	641						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		9 152	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356				
	Déficits antérieurs reportables : *								360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	9 152	372		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : prologix - SIREN : 381979301Néant *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières	480	4 200	482		484		486	4 200				
TOTAL		490	4 200	492		494		496	4 200			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506				
	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL		570		572		574		576				
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
	8											
	9											
	10											
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N0T.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>prologix - SIREN : 381979301</u>							Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700	705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715			2			
Constructions	720	725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745			5			
Matériel de transport	750	755			6			
Autres immobilisations corporelles	760	765			7			
TOTAL		770	775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996	
Déficits reportables		984						
Déficits de l'exercice		860						
Total des déficits restant à reporter		870						
VI DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325		381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380		
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374	22	464
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	16	307
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: prologix - SIREN : 381979301		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le: 01/06/2019	et clos le: 31/05/2020	Données en nombre de mois 12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :		376
	Dont apprentis	657
	Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
	TOTAL 1	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
	TOTAL 2	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
	TOTAL 3	152
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	<input type="checkbox"/> 020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant *

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | prologix - SIREN : 381979301

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | | Dénomination | |
N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |
Adresse :

Forme juridique | | Dénomination | |
N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |
Adresse :

Forme juridique | | Dénomination | |
N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |
Adresse :

Forme juridique | | Dénomination | |
N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | | Nom complet | serfaty nicolas |
Nom marital | | % de détention | 33.33 | Nb de parts ou actions | 166 |
Naissance : Date | 04/12/1983 | N° Département | 37 | Commune | tours | Pays | |
Adresse : 11 rue du poujeau
33290 blanquefort

Titre (2) | | Nom complet | serfaty caroline |
Nom marital | gautier | % de détention | 33.33 | Nb de parts ou actions | 166 |
Naissance : Date | 15/07/1977 | N° Département | 35 | Commune | redon | Pays | |
Adresse : 46 av de la mairie
33950 lège

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom complet
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse :

Titre (2) Nom complet
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse :

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant *

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | prologix - SIREN : 381979301

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Formulaire
 obligatoire

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/06/2019 au 31/05/2020 ou Année :			
Dénomination de l'entreprise : prologix			Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise	SIREN : 381979301	PME au sens communautaire	Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
Dénomination et adresse			
SIREN			

I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE¹
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
---	--

 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %³) + (ligne 2 × 9 %³) × 10/90 + ligne 3)

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés

Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs

 Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 *sexies* du CGI)

 Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 *sexies* du CGI)

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

³ A partir du 1^{er} janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
--	--

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
---	--

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
--	--

--	--

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille	
------------------------	--

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
--	--

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
--	--

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
---	--

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
--	--

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
--	--

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
--	--

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
--	--

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
--	--

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
---	--

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
--	--

III – CAS PARTICULIERS

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N

--	--

--	--

--	--

--	--

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS

--	--

--	--

--	--

--	--



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS

Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

prologix - SIREN : 381979301

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2020

Local

Référence du local	3305609634836202A0202020		
Invariant du local	330560963483		
Adresse du local	0021 AV DU GEN DE GAULLE Bâtiment A, étage 00, entrée 03 33290 BLANQUEFORT		
Précisions sur l'adresse			
Propriétaire du local	GOUZIL	6540	
SIREN du propriétaire du local	502971906		
Mode d'occupation du local	Locataire		
Montant du loyer annuel du local	6 800		
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)			



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 Mars 2021

Personnes convoquées :

- Virginie SERFATY
- Nicolas SERFATY
- Caroline GAUTIER

Personnes présentes :

Tous les actionnaires

Ordre du jour :

- Rapport de gestion
- Approbation des comptes et affectations de résultat

Résolutions :

- 1) L'assemblée approuve les comptes annuels du 1^{er} Juin 2019 au 31 Mai 2020
- 2) Le bénéfice d'un montant de 9152 € a été affecté au compte de réserve.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Virginie SERFATY

Nicolas SERFATY

Caroline GAUTIER



RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Lors de l'assemblée générale du 15 Mars 2021, les actionnaires présents ont pris la décision d'affecter le bénéfice de 9152 € au compte de réserve.

Actionnaires présents :

- Virginie SERFATY
- Nicolas SERFATY
- Caroline GAUTIER

Virginie SERFATY

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Nicolas SERFATY

A handwritten signature in black ink, featuring a series of vertical, wavy lines that resemble the letters 'N' and 'S', followed by a long horizontal stroke.

Caroline GAUTIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.